

Ecrit par le 22 novembre 2024

Les hôteliers et les taxis avec les personnels soignants du centre hospitalier d'Avignon



Les professionnels de l'hôtellerie et les taxis du Vaucluse viennent de s'engager pour accompagner les personnels soignants du centre hospitalier d'Avignon. Cette mobilisation fait notamment suite aux annonces du président de la République, permettant aux personnels soignants de bénéficier de la prise en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leurs frais de taxi et de nuitées d'hôtel pour assurer leurs missions dans les établissements de soins.

Les frais avancés

Dans ce cadre, et grâce à une collaboration rapprochée entre le centre hospitalier d'Avignon, les fédérations professionnelles et les services de l'État, deux conventions ont été signées entre le Centre

Ecrit par le 22 novembre 2024

Hospitalier d'Avignon, les taxis et les professionnels de l'hôtellerie. Les prestations de taxi et d'hébergement pour les personnels soignants seront assurées, dans le respect des règles sanitaires indispensables. Ces frais, pris en charge par la CPAM, seront avancés par le centre hospitalier d'Avignon afin d'éviter aux personnels soignants de le faire.

Hébergement et déplacement

Concrètement, les chambres d'hôtels peuvent ainsi être réservées pour les personnels soignants par le centre hospitalier afin d'être hébergés à proximité de leur lieu de travail, sans rentrer chez eux s'ils habitent loin ou s'ils souhaitent s'isoler en cas de risque de contamination. Pour les accueillir au mieux et leur permettre de continuer à être parfaitement opérationnels sur la durée, une capacité d'hébergement provisoire dans les hôtels a pu être identifiée dans le département de Vaucluse, en lien avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih). Ce dispositif permettra également le cas échéant de faciliter les conditions d'accueil de personnels soignants appelés en renfort, afin de soutenir les équipes en place déjà fortement mobilisées.

Par ailleurs, une convention entre le Centre hospitalier d'Avignon et l'Association des taxis radio avignonnais (Atra) a également été signée, en lien avec le syndicat départemental des artisans taxis de Vaucluse pour les personnels soignants affectés en cellule de crise, afin d'assurer leur déplacement lorsqu'ils sont confrontés à des dépassements d'amplitudes horaires.